



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**Samedi, le 15 juillet 2023 à 15h30**  
**Centre communautaire de Magog, salle Ovila-Bergeron**  
**et Visioconférence - Zoom**

**AVIS DE CONVOCATION**  
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

À tous les membres de **Triathlon Québec**,

Par la présente, vous êtes convoqués à l'**Assemblée générale annuelle (AGA) 2023 de Triathlon Québec** qui se tiendra le **samedi 15 juillet à 15h30, au centre communautaire de Magog dans la salle Ovila-Bergeron**. Il sera également possible de se connecter à distance pour les personnes qui ne peuvent effectuer le déplacement.

En vertu de l'article 13 de la Constitution de **Triathlon Québec** :

*L'assemblée générale annuelle de la Corporation est convoquée par avis signé par le secrétaire et remis par courrier électronique ou par tout autre moyen qui permet à tous les membres y ayant droit d'en être avisés au moins 30 jours avant la date d'une telle assemblée. L'avis doit faire mention de la date, de l'endroit et, de l'heure.*

*Les documents suivants doivent minimalement être transmis avec l'avis de convocation :*

- *L'ordre du jour;*
- *Le procès-verbal de la dernière assemblée des membres;*
- *Les modifications aux règlements généraux, s'il y a lieu;*
- *La liste des postes en élection;*
- *Le texte de toutes résolutions que le conseil d'administration de la Corporation souhaite soumettre aux membres.*

**ORDRE DU JOUR**

*En vertu de l'article 14 de notre Constitution, l'ordre du jour doit comporter au moins les items suivants :*

- Ouverture de la séance
- Mot de bienvenue
- Constat du quorum
- Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale extraordinaire, le cas échéant
- Dépôt et présentation du rapport du président
- Présentation du rapport du trésorier
- Dépôt et présentation des états financiers
- Rapports des comités
- Élection des administrateurs
- Affaires nouvelles
- Levée de l'assemblée

### ÉLECTIONS 2023

La constitution de **Triathlon Québec** précise la composition et l'ordre d'élection de ses administrateurs :

#### Conseil d'administration

Article 21 - Le Conseil d'administration de la Corporation est composé de sept (7) personnes:

- président
- vice-président
- secrétaire
- trésorier
- trois (3) directeurs

Article 25 - Les administrateurs de la Corporation sont élus pour un mandat de deux (2) ans par les délégués présents des membres en règle lors de l'assemblée générale annuelle. Quatre sont élus lors des années impaires et trois lors des années paires.

Le président, le secrétaire le vice-président et le trésorier sont élus par et parmi les administrateurs.

#### Le mandat de trois des postes actuels du conseil d'administration est échu :

1. Mélanie Bégin (2021-2023)
2. Christian Fontaine (2022-2023)
3. Georges Gay (2021-2023)
4. Yan Therrien (2021-2023)

Les **missions en candidatures** pour fins d'élection de ces postes d'administrateurs **doivent parvenir** au secrétariat de la Corporation **avant le 20 juin 2023 à 17h00**. Les candidatures seront transmises aux membres au plus tard le 5 juillet 2023.

Les élections se dérouleront lors de l'AGA. Les mises en candidatures seront ré-ouvertes à l'AGA si aucune candidature n'a été signifiée avant la date limite.

A handwritten signature in black ink that reads "Caroline Gélinas".

Caroline Gélinas – secrétaire de Triathlon Québec

## Formulaire de mise en candidature

Ce formulaire doit être soumis au secrétaire du conseil d'administration, à l'adresse [info@triathlonquebec.org](mailto:info@triathlonquebec.org), **au plus tard le 20 juin 2023, 17h00.**

### Informations générales

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Identité de genre : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

### Profil de compétences

Veillez estimer votre niveau de maîtrise des compétences recherchées.

Aucune connaissance	0
Compétence émergente	1
Compétence modérée	2
Compétence intermédiaire	3
Compétence assurée	4

Communication		Gestion de l'innovation et du changement	
Comptabilité		Gestion de projet	
Connaissance du sport de haut niveau		Gouvernance	
Développement d'affaires		Marketing	
Dotation		Philanthropie	
Droit		Ressources humaines	
Éthique		Relations publiques	
Finance		Technologies	

Documents à joindre au présent formulaire

- \*Le formulaire de consentement à la vérification des antécédents judiciaires rempli
- La déclaration d'intérêts remplie
- Votre curriculum Vitae
- Une lettre de motivation

*\*La validité de l'élection d'une personne est conditionnelle au résultat de la vérification des antécédents judiciaires.*

### Critères d'éligibilité

Toute personne intéressée à siéger sur le conseil d'administration de la Corporation peut déposer sa candidature. Il n'est plus nécessaire d'être référé par un club. De plus, à partir de 2023, le conseil d'administration devra être composé d'au minimum 1 administrateur indépendant et à partir de 2024, il devra être composé d'au minimum 2 administrateurs indépendants. Un administrateur indépendant ne peut être administrateur ou membre d'un club, ne peut être un entraîneur, un officiel ou être un athlète ou parent d'athlète évoluant sur la scène nationale ou internationale.

Est toutefois inhabile à être administrateur :

1. Le mineur, le majeur en tutelle ou en curatelle, les faillis et les personnes à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction;
2. Le propriétaire ou les membres du personnel d'entreprises privées ou des membres du personnel d'organismes liés par une entente de bien ou de services avec la Corporation;
3. L'administrateur ou le candidat qui n'a pas déposé sa déclaration annuelle d'intérêts dûment signée;
4. La personne qui n'a pas déposé le résultat d'une vérification de ses antécédents judiciaires.
5. L'administrateur ayant complété quatre (4) mandats consécutifs au sein du conseil d'administration.

### À propos de la fédération et de ses valeurs organisationnelles

Organisme à but non lucratif créé en 1988, Triathlon Québec est la fédération sportive québécoise mandatée par le Gouvernement du Québec pour promouvoir et développer le triathlon et ses variantes (courte et longue distance, duathlon, aquathlon, aquavélo, triathlon et pentathlon d'hiver, cross triathlon, swimrun, etc.).

Triathlon Québec se distingue par un fort engagement dans le développement des triathlons scolaires, la prévention par le sport et les saines habitudes de vie, ainsi qu'une présence équilibrée dans chacune des sphères de la pratique sportive (découverte, initiation, récréation, compétition et haut niveau) en plus d'offrir plusieurs séries d'événements de haute qualité.

### Mission

Développer, promouvoir et régir la pratique du triathlon et des sports à enchaînements multiples au Québec.

Vision

Être le leader et la référence dans le sport.

Valeurs

Sécurité, intégrité, inclusivité, dépassement de soi, innovation, collaboration, excellence, plaisir, santé et inclusion.

*Triathlon Québec reconnaît l'importance de créer un environnement où les personnes sont traitées de manière équitable. En ce sens, elle reconnaît les différences et travaille activement à supprimer les obstacles qui nuisent à la participation ainsi qu'à la contribution des personnes de tous horizons, à la mission de la Fédération.*

*Triathlon Québec est soucieuse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et recherche des administrateur-trice-s qui adhèrent à ces mêmes valeurs.*

J'atteste être éligible à siéger sur le conseil d'administration, d'avoir pris connaissance du code d'éthique de l'administrateur et je m'engage à respecter les valeurs de la fédération.

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_